

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 4 septembre 2018, à 19h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête	M. Steve Lanciaux
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et le secrétaire-trésorier Marc-Antoine Lefebvre lequel agit à titre de secrétaire-trésorier.

2018-09-04-01: MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2018-09-04-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des minutes du 6 août 2018
6. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Résolution
 - Adoption du projet de règlement 283 modifiant le règlement numéro 224 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - Adoption du projet de règlement 284 modifiant le règlement numéro 123 autorisant la construction d'un système d'égout et d'assainissement pour le secteur du lac Lippé et décrétant un emprunt pour payer le coût afin de modifier le périmètre de l'article 5
 - Déneigement du chemin Jean-Paul-Dupont 2018-2019
 - Mise à jour de la politique sur la drogue et l'alcool en milieu de travail
 - Programme de formation du directeur général et secrétaire-trésorier
 - Renouvellement des services de Monty Sylvestre
 - Connexion du défibrillateur à la centrale d'alarme
 - Contribution financière à l'UPA
 - Asphaltage du stationnement du centre communautaire et de l'Église – autorisation de la municipalité à la fabrique
 - MRC de Coaticook – Renouvellement de la politique familiale et des aînés de la Municipalité
 - Autorisation pour le secrétaire-trésorier auprès de Postes Canada
9. Loisirs
10. Trois Villages
11. Famille et culture
12. Journal
13. Usine d'épuration
14. Aqueduc
15. États financiers mensuels
16. Dépôt du rapport de correspondance
17. Régie incendie
18. Régie des déchets solides
19. Divers
 - Date des prochaines réunions de travail
 - Prochaine assemblée ordinaire
20. Période de questions

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

- 21. Varia
- 22. Levée

Adopté.

2018-09-04-03: PERIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si un conseiller s'occupe des questions liées à la gestion des cours d'eau et des lacs. Le maire répond que la conseillère Jeanne Dubois fait partie du comité de la gestion de l'eau.

Un citoyen demande si de l'asphaltage est prévu sur le chemin Saint-Jacques après les travaux d'info-excavation. Conformément à la demande soumise au programme PIRRL, l'asphaltage du chemin Saint-Jacques est prévu, mais pas pour cette année.

Un citoyen se demande comment le conseil compte s'y prendre pour effectuer un suivi des questions des citoyens. Le conseil croit qu'il pourrait y avoir une rubrique dans l'ordre du jour pour assurer le suivi aux citoyens.

2018-09-04-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 AOUT 2018

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 6 août 2018 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2018-09-04-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées. Chèques 6606 à 6664 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (154 863.64 \$), la liste des prélèvements (août 2018) et le rapport de salaires versés (août 2018) en date du 31 août 2018.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2018-09-04-06: RAPPORT DU MAIRE ET DES INSPECTEURS

Le maire fait état de la situation au lac Lippé. Dès le lendemain de la séance du conseil du mois d'août 2018, il s'est rendu sur les lieux avec le citoyen concerné afin de dresser l'état de la situation. Un inspecteur du ministère de l'Environnement est venu sur les lieux le 28 août dernier. Le maire, le directeur général, l'inspectrice en bâtiment et en environnement ainsi que le président du comité APELL étaient présents sur les lieux. Nous sommes en attente du rapport du ministère. Le maire mentionne qu'aucune réglementation n'a été violée et que le conseil était ouvert à développer des mesures d'atténuation du problème d'érosion.

La plupart des travaux sur les chemins de niveau 3 ont été réalisés, notamment sur le chemin de la Slouce, le chemin Armand-Martineau, la route 251, le chemin Owen et le rang 10.

Lors du conseil de la MRC de Coaticook, le conseil a décidé de permettre à la MRC de se porter caution pour le prêt qui sera contracté par TACTIC dans la cadre du déploiement d'internet haute vitesse. Les municipalités doivent toutefois endosser le prêt. La MRC a également annoncé que

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

le bail de Nettoyeur X-Trem Propre était échu, que toutes les sommes ont été récupérées et que l'entreprise a été relocalisée au centre-ville de Coaticook.

Le maire fait également état du report du dépôt des évaluations foncières en raison de la révision cadastrale. Nous devrions recevoir le tout au plus tard le 15 octobre prochain.

Finalement, une rencontre a eu lieu avec trois des candidats électoraux de la circonscription de Saint-François la semaine dernière. Les trois rencontres ont été bonnes et les candidats étaient très au fait des dossiers.

2018-09-04-07: AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Jeanne Dubois donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est une modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le secrétaire-trésorier fait un résumé du projet de règlement. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

Le règlement est déposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès du secrétaire-trésorier et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

2018-09-04-08: ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 283 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 224 RELATIF AU CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* est entrée en vigueur le 19 avril 2018;

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 19 octobre 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par madame la conseillère Jeanne Dubois qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 4 septembre 2018;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE LANCIAUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE DÉCRÉTER QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT SOIT ADOPTÉ :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

Article 1.

Le Règlement #224 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 8 l'article suivant :

« Article 9 : Règles d'après-mandat

Dans les douze mois qui suivent la fin de leur emploi, le directeur général et secrétaire-trésorier, le secrétaire-trésorier adjoint et l'inspecteur en voirie ne doivent en aucun cas occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité. »

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

2018-09-04-09: AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est une modification au règlement d'emprunt du système d'égout du lac Lippé afin de modifier le périmètre.

Le secrétaire-trésorier fait un résumé du projet de règlement. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

Le règlement est déposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès du secrétaire-trésorier et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

2018-09-04-10: ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 284 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 123 AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN SYSTEME D'EGOUT ET D'ASSAINISSEMENT POUR LE SECTEUR DU LAC LIPPE ET DECRETANT UN EMPRUNT POUR PAYER LE COUT AFIN DE MODIFIER LE PERIMETRE DE L'ARTICLE 5

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté le 8 novembre 2000 le règlement numéro 123 autorisant la construction d'un système d'égout et d'assainissement pour le secteur du lac Lippé et décrétant un emprunt de 359 155\$;

ATTENDU QUE ce règlement a obtenu l'approbation du ministère des Affaires municipales le 5 février 2001;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1077 C.M.Q., le conseil de la municipalité peut modifier son règlement ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement numéro 123 afin de modifier le périmètre décrit à l'article 5;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 4 septembre 2018 ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE LANCIAUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE DÉCRÉTER QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT SOIT ADOPTÉ

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est identifié par le numéro 23516 et sous le titre de «Règlement modifiant le règlement numéro 123 autorisant la construction d'un système d'égout et d'assainissement pour le secteur du lac Lippé et décrétant un emprunt pour payer le coût afin de modifier le périmètre de l'article 5».

Article 3

L'article 5 du règlement est remplacé comme suit :

ARTICLE 5

Afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles de l'emprunt décrété au présent règlement, il est par le présent règlement exigé et sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, à compter de 2018, de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du périmètre délimité en rouge appelé « Secteur du Lac Lippé » et dont copie est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « D », et de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du périmètre délimité en rouge appelé « Secteur supplémentaire du Lac Lippé » et dont copie est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « E », une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation est établi annuellement en multipliant le nombre d'unité attribué suivant la grille de calcul à chaque catégorie par la valeur attribuée à l'unité. Cette valeur est déterminée en divisant le montant des échéances annuelles en capital et intérêts par le nombre total d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés dans le secteur visé.

Pour chaque terrain vacant et susceptible d'être l'assiette d'une construction en vertu des règlements d'urbanisme de la municipalité	1 unité pour 30 mètres de frontage et moins et 1 unité supplémentaire/pour chaque tranche complète de 60 mètres de frontage
Pour chaque terrain bâti	1 unité/par unité d'évaluation

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2018-09-04-11: DENEIGEMENT DU CHEMIN JEAN-PAUL-DUPONT 2018-2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

D'approuver l'entente de déneigement du chemin privé Jean-Paul-Dupont 2018-2019 présentée par le secrétaire-trésorier. L'entente doit être signée par les trois parties soient : la municipalité, le propriétaire et l'entrepreneur ;

D'autoriser le Maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Herménégilde ladite entente.

Adopté.

2018-09-04-12: MISE A JOUR DE LA POLITIQUE SUR LA DROGUE ET L'ALCOOL EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT la légalisation prochaine du cannabis ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité de modifier la politique sur la drogue et l'alcool en milieu de travail en mentionnant spécifiquement que le cannabis n'est pas permis sur les lieux de travail.

Adopté.

2018-09-04-13: PROGRAMME DE FORMATION DU DIRECTEUR GENERAL ET SECRETAIRE-TRESORIER

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité d'inscrire le directeur général et secrétaire-trésorier aux formations suivantes :

- *Directeur général et secrétaire-trésorier : environnement légal, politique et public à distance au coût de 368\$, taxes non incluses*
- *Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de lois 122, 155 et 108 le 30 octobre à Sherbrooke au coût de 307\$, taxes non incluses*
- *Budget municipal : de la planification aux contrôles budgétaires à distance au coût de 368\$, taxes non incluses*

Adopté.

2018-09-04-14: RENOUVELLEMENT DES SERVICES DE MONTY SYLVESTRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre du 21 août 2018.

Adopté.

2018-09-04-15: CONNEXION DU DEFIBRILLATEUR A LA CENTRALE D'ALARME

CONSIDÉRANT QUE le défibrillateur a été déménagé à l'église ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le défibrillateur n'est pas branché à une centrale d'alarme ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et unanimement résolu d'accepter l'offre de Radar-Alarme afin de connecter le défibrillateur à la centrale d'alarme pour un montant de 917,85\$, taxes incluses.

Adopté.

2018-09-04-16: CONTRIBUTION FINANCIERE A L'UPA-ESTRIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Herménégilde effectue un don de 100\$ à l'UPA-Estrie afin de les encourager dans leurs démarches pour embaucher un travailleur de rang.

Adopté.

2018-09-04-17: ASPHALTAGE DU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE L'ÉGLISE – AUTORISATION DE LA MUNICIPALITE AU COMITE DE GESTION DE L'EGLISE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde accorde son autorisation au comité de gestion de l'église de procéder à l'asphaltage du stationnement de l'église et du centre communautaire.

Adopté.

2018-09-04-18: MRC DE COATICOOK – RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AINES DE LA MUNICIPALITE

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est dotée d'une Politique familiale et des aînés et que celle-ci vient à échéance;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille offre un *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* auprès duquel il est possible d'obtenir du financement pour réaliser la démarche de renouvellement des politiques familiales et des aînés;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour ce projet que la MRC de Coaticook dépose une demande de financement conjointement avec les municipalités participantes de son territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et unanimement résolu :

- D'informer la MRC de Coaticook de la volonté de la Municipalité de réaliser une démarche de renouvellement de la politique familiale et des aînés;
- De demander à la MRC de déposer une demande de financement conjointe avec toutes les municipalités participantes;
- De confirmer que monsieur Steve Lanciaux est le Responsable des Questions Famille et Aînés (RQFA) de la Municipalité de Saint-Herménégilde (2018-04-03-18) qui sera responsable de la démarche;

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

**2018-09-04-19: AUTORISATION POUR LE SECRETAIRE-TRESORIER AUPRES DE POSTES
CANADA**

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Marc-Antoine Lefebvre à titre de directeur général et de secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier doit disposer de diverses autorisations afin d'effectuer les différents paiements au nom de la municipalité ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et unanimement résolu d'autoriser monsieur Marc-Antoine Lefebvre à agir au nom de la municipalité afin de recevoir les colis et lettres qui requiert une signature et d'envoyer des colis et des lettres en remplacement de madame Marie-Soleil Beaulieu. La secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Saint-Jacques, conserve ses autorisations.

Adopté.

2018-09-04-20: LOISIRS

Monsieur le conseiller Réal Crête fait état de la situation de financement autour du projet de la patinoire multifonctionnelle. Il confirme que nous avons une lettre de confirmation de la part du ministère des loisirs et des sports. Nous avons deux ans pour faire le projet. Nous sommes en attente de la réponse du fonds Tillotson à la mi-septembre. Si elle est refusée, la contribution municipale pourrait s'élever à 70 000\$.

2018-09-04-21: TROIS VILLAGES

La prochaine rencontre devrait avoir lieu durant le mois de septembre.

2018-09-04-22: FAMILLE ET CULTURE

Aucune nouvelle information.

2018-09-04-23: JOURNAL

Aucune nouvelle information.

2018-09-04-24: USINE D'EPURATION

Aucune nouvelle information

2018-09-04-25: AQUEDUC

Quatre compteurs d'eau ont été installés en août sur le système d'aqueduc.

2018-09-04-26: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose les états financiers mensuels au 31 août 2018.

2018-09-04-27: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport de correspondance du 7 août 2018 au 4 septembre 2018.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2018-09-04-28: REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2018-09-04-29: REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2018-09-04-30: DIVERS

Prochaine réunion de travail : Mardi le 25 septembre 2018, 18h30

Prochaine séance du conseil municipal : Lundi le 1^{er} octobre 2018, 19h00

2018-09-04-31: PERIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne se demande si le conseil pourrait faire le suivi du plan quinquennal des Trois villages à deux reprises durant l'année. Le conseil prend en compte la demande et tentera de faire un suivi.

Un citoyen mentionne que les boudins situés aux abords du lac Lippé sont couverts de terre en raison des pluies. Le conseil mentionne qu'il fera un suivi de la situation.

Un citoyen se demande comment le 70 000\$ manquant pour le projet de patinoire multifonctionnel sera prévu au budget. Le conseil mentionne qu'il y a déjà une partie qui est prévue dans le budget et qu'il se penchera sur la suite lors de la préparation du budget 2019.

Un citoyen se demande s'il y aurait possibilité d'avoir un écran face à la salle. Le conseil mentionne que c'est déjà une idée qui sera implantée prochainement et qui était prévue au budget.

2018-09-04-32: VARIA

Monsieur le directeur général Marc-Antoine Lefebvre partage une information de la municipalité de Saint-Edwige-de-Clifton qui demande s'il ne pourrait pas appeler notre inspecteur en bâtiment pour des urgences en raison des vacances de leur inspecteur. Le conseil donne son autorisation.

Un deuxième panneau de sensibilisation à la vitesse sera installé sur le rang 9 à la hauteur de l'érablière Lanciaux durant l'automne.

Le conseil autorise une formation sur les bandes riveraines au coût de 30\$ pour madame la conseillère Jeanne Dubois ainsi que de rembourser les frais de repas et de kilométrage.

Le conseil mentionne que l'on peut poursuivre le travail concernant les enseignes d'entrée de la municipalité. Madame la conseillère Jeanne Dubois est responsable des démarches auprès du CRIFA.

Madame la conseillère Sylvie Fauteux fait état de la participation de la municipalité de Saint-Herménégilde au marché public de Compton et souligne le succès de l'événement.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2018-09-04-33: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 20h37.

Secrétaire-trésorier

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.